

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3ème adjointe, MM. LEVEILLÉ David, RICHARD Guy, TELLIER Adrien, Mme ADET Florence

Excusé : M. PANNETIER Stéphane

M. TELLIER Adrien a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/28 :

GITE COMMUNAL : Adhésion à l'association des Gîtes de France, convention de mandat de gestion et révision des tarifs de location pour 2024 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement d'adhésion à l'association des Gîtes de France et de convention de mandat pour la gestion des réservations du gîte communal « Le Presbytère » en 2024. Il propose également la révision des tarifs de location du gîte pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- le renouvellement de l'adhésion à l'association des Gîtes de France, approuve les dispositions de la convention de mandat de gestion et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision,
- la révision des tarifs de location et charges annexes, à compter du 3 janvier 2024, comme suit :

TARIFS LOCATION	1 NUIT	2 NUITS	3 NUITS	4 NUITS	5 NUITS	6 NUITS	7 NUITS	NUITÉ E SUPPL.	WE 1 OU 2 NUITS
MOYENNE SAISON	263 €	263 €	275 €	275 €	330 €	396 €	463 €	+ 51 €	263 €
HAUTE SAISON	366 €	366 €	418 €	418 €	470 €	497 €	542 €	+ 72 €	366 €
PROMOTION	Réduction de - 10 % sur ces tarifs, accordée aux habitants de la commune								
1 MOIS (hors HS)	1 230 €								
TARIFS CHARGES ANNEXES :									
Forfait ménage	90,00 €								
Linge de toilette : par personne	5,00 €								
Supplément pour animaux : par animal/nuitée	6,00 €								

Le Conseil Municipal rappelle qu'il donne délégation d'attribution au Maire afin de le charger, à titre exceptionnel et promotionnel, de la négociation des tarifs de location pour conclure certains contrats.

DELIBERATION N° 2023/29 :

BÂTIMENTS COMMUNAUX : Réparation des blocs d'éclairage de secours -

Dans le cadre de sa visite du 20/09/2022, la société Dekra, mandatée pour effectuer la vérification périodique des installations électriques communales, a fait apparaître que les blocs d'éclairage de secours des bâtiments communaux ne sont plus opérationnels. Une révision de l'ensemble du parc doit donc être opérée, en procédant au changement des batteries lorsque cela s'avère possible, ou au changement du bloc d'éclairage le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder au remplacement de l'ensemble des blocs de secours,
- d'imputer les dépenses pour un montant maximal de 300 € HT à l'article 2131 en section d'investissement,
- d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

BÂTIMENTS COMMUNAUX : Changement d'emplacement du compteur des logements communaux -

Dans le cadre du remplacement du chauffage au gaz des logements communaux situés place de l'Eglise par un chauffage par géothermie, une extension destinée à abriter la nouvelle chaufferie doit être construite sur le devant de la cuisine et du logement T4. Au préalable, il convient de déplacer le compteur des logements communaux, situé à l'emplacement de ce nouveau local.

BÂTIMENTS COMMUNAUX : Avancement du projet de MAM -

Le conseil municipal décide de poursuivre les actions de communication autour du projet de Maison d'Assistants Maternelles.

DELIBERATION N° 2023/30 :

BIENS COMMUNAUX - Rénovation des inscriptions du monument aux morts -

Au fil du temps, les inscriptions gravées sur le monument aux morts de la commune se sont effacées et ont perdu leur définition. M. Gary CHURCHMAN, doté d'une grande expérience dans la restauration d'inscriptions patrimoniales, y compris la dorure, propose ses services à la commune pour les restaurer gratuitement à la feuille d'or 23 carats.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'accepter la proposition de M. Gary CHURCHMAN de procéder à la restauration des inscriptions du monument aux morts,
- d'acheter le matériel nécessaire à cette opération - feuille d'or 23 carats - pour un montant estimé à 200 € HT,
- d'imputer les dépenses à l'article 2188 en section d'investissement,
- d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

DELIBERATION N° 2023/31 :

GARDERIE MUNICIPALE : Révision des tarifs -

En accord avec les autres communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'E.R.V.E., soient Chéméré-Le-Roi, Saulges et Thorigné-en-Charnie, pour unifier les tarifs des garderies intercommunales mises à disposition des élèves à Saulges et à Saint-Pierre-sur-Erve,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de fixer les tarifs de la garderie municipale, à compter du 1^{er} septembre 2023, à :
- 1,80 € forfaitaire par élève le matin
 - 1,80 € forfaitaire par élève le soir

ASSOCIATIONS COMMUNALES - Convention avec la commune -

La commune compte une importante vie associative qui participe activement à son dynamisme et à son rayonnement. Une convention va être proposée à celles qui utilisent des biens et services communaux afin d'encadrer ces mises à disposition.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN - Point sur les travaux réalisés et programmation des travaux à effectuer -

Une demande d'entretien va être effectuée pour l'entretien du chemin des lagunes ainsi que pour l'entretien du bourg en prévision de la fête communale du 15 août.

QUESTIONS DIVERSES :

Nuisances sonores

- Bruits dans le bourg (tondeuses, klaxons...) en dehors des horaires autorisés : la mairie a effectué un rappel des bons usages à destination des habitants
- Bistrot associatif géré par le Comité des Fêtes : il va être effectué un rappel des horaires applicables ainsi que des recommandations sonores

Nouvelle association communale

Une nouvelle association "IN VIVO" Au sein du vivant" a fixé son siège social dans notre commune.

Cette association a pour objet d'organisation des activités destinées à participer au développement culturel dans le cadre de son territoire en proposant des :

- Conférence/débats
- Entretiens avec des auteurs et/ou des artistes
- Animations touristiques
- Intervention d'acteurs sur des projets en cours ou réalisés
- Activités délocalisées (Écoles, Maison de retraite, etc.)

Remerciement à la maîtresse d'école pour sa carrière à Saint-Pierre-sur-Erve

Notre école communale a fermé ses portes vendredi 7 juillet. Le traditionnel repas de fin d'année organisé par les parents d'élèves étant prévu à Saint-Pierre-sur-Erve, il a été proposé aux élus de la commune et aux maires des communes du RPI de se joindre à ce moment de convivialité. A cette occasion, il a été possible de remercier comme il se doit les équipes qui ont œuvré auprès des enfants (Atsem, cantinière, agent à la garderie...), à commencer par la maîtresse Virginie JOSSET pour ses 16 années de bons et loyaux services.

Circulation automobile dans le bourg

Le conseil va chercher des solutions pour répondre à la vitesse excessive de certains véhicules dans le bourg.

Avancement du projet de déploiement de la fibre

Le déploiement de la fibre sur l'espace Natura 2000 de la Vallée de l'Erve répond à des exigences réglementaires très spécifiques nécessitant des autorisations administratives spécifiques. Les études et plans ont été soumis pour approbation aux services de l'état. Les équipes sont dans l'attente de la notification officielle (l'accord oral obtenu n'est pas suffisant) pour lancer les travaux de déploiement de la fibre.

Panneaux "Coëvrons d'hier et d'aujourd'hui"

Les panneaux "Coëvrons d'hier et d'aujourd'hui" installés depuis peu dans la commune vont faire l'objet d'ajustements :

- Retrait de celui fixé par erreur sur la propriété de M. LEPLAT et réinstallation sur la propriété de Mme HOUDELIN
- Retrait de celui fixé devant le monument et réinstallation dans l'abribus
- Déplacement de celui des fours à chaux vers un emplacement restant à déterminer

Inventaire du matériel de l'école

Le conseil municipal organisera un inventaire du matériel de l'école le lundi 31 juillet à 15h.